

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal en date du 17 mars 2021

Sous la présidence de M. Alain FURSTENBERGER,

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs les Conseillers FLORENTZ Thierry, GALLIATH Marie-Natacha, HECKMANN Fiona, HILTENBRAND Elisabeth, KUHK Nicolas, LESMANN Philippe, RIFF Eric, VIOLINI Raphaël, WALCH Arnaud.

Absent excusé : BOUTEMY Timothée.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du PV du 03/03/2021
- 2 Désignation du secrétaire de séance
- 3 Affectation des résultats 2020
- 4 Programme forestier 2021
- 5 Subventions exercice 2021
- 6 Budget primitif exercice 2021
- 7 Taux des trois taxes exercice 2021
- 8 Divers

I APPROBATION DU PV DU 3 MARS 2021

Le PV de la séance du 3 mars 2021 est validé à l'unanimité.

II DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Lucile DURAND, secrétaire de mairie est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

III AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Lors de la précédente séance du 3 mars 2021, le Conseil Municipal, a constaté et validé les résultats des compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2020 et constaté que ces documents présentent les résultats suivants :

INVESTISSEMENT	23 677,00 €
FONCTIONNEMENT	66 987,10 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Il est proposé au conseil d'affecter le résultat comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	66 987,10 €

Après délibérations, l'assemblée décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	66 987,10 €

Adopté.

IV PROGRAMME FORESTIER 2021

M. FLORENTZ Thierry, Adjoint au Maire, propose et présente le programme prévisionnel des travaux et coupes 2021, déterminé par les services de l'ONF à GUEBWILLER.

ETAT DES PREVISIONS DES COUPES EXERCICE 2021

L'état de prévision des coupes à façonner s'établit ainsi :

- Bois d'œuvre : 675 m³ en résineux, 37 m³ en feuillus
- Bois d'industrie – bois de feu (BIL) : 315 m³ (feuillus) et bois de chauffage (55 m³, 79 stères)
- Volume total : 1082 m³

Soit une recette brute prévisionnelle de 52 190 € H.T.

Les prévisions des coupes en vente sur pied se présentent ainsi :

- Volume tiges : 55 m³ (feuillus)
- Volume houppier et taillis : 1 m³ (feuillus)
- Volume total : 56 m³

Soit une recette nette prévisionnelle de 1120 € H.T.

Les dépenses d'exploitations prévisionnelles (abattage, façonnage, débardage, câblage, salaires, charges salariales, honoraires et l'assistance main d'œuvre) s'élèvent à 41 544 € HT.

Le bilan net prévisionnel HT est fixé à 11 766 € HT.

PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX 2021

- Travaux de maintenance parcellaire (entretien parcelles et périmètres) : 1960 € HT.
- Travaux de plantation régénération (fourniture et pose de plants) : 530 € HT.
- Travaux sylvicoles (dégagement des plantations, élagage des résineux) : 3410 € HT.
- Travaux de protection contre les dégâts de gibiers : 590 € HT.
- Travaux d'infrastructures (remplacement, réparations rigoles) : 2360 € HT.
- Travaux environnementaux (limitation espèces indésirables) : 3300 € HT.
- Travaux d'accueil du public (bords de chemins et sentiers) : 630 € HT.

Soit un total estimatif de 12 780 € HT.

Après délibérations, le conseil valide à l'unanimité le programme prévisionnel des travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux.

M. VIOLINI Raphaël informe le conseil qu'il connaît un professionnel intéressé par la réalisation de coupes de bois dans la forêt communale de Rimbach. Ce dernier a déjà travaillé avec l'agent ONF de Soultz qui lui a proposé plusieurs petites coupes sous réserve de garanties (chèque de caution). La commune pourrait partir sur le même principe. Ce professionnel sera reçu en mairie à ce sujet.

V SUBVENTION 2021

Depuis 2018, la commune a fait le choix de verser des subventions uniquement aux associations du village.

Le Maire propose de prévoir 2000 € au budget. Les crédits seront attribués en fonction des demandes des associations.

Après délibérations, les conseillers valident à l'unanimité l'inscription de 2000 € de crédits à l'article 6574 « *subvention fonctionnement aux associations* ».

VI BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021

Le Budget Primitif 2021 équilibré en dépenses et recettes, s'établit ainsi :

- Section de fonctionnement	284 227,10 €
- Section d'investissement	363 950,44 €

Des détails précis sont fournis aux membres présents sur l'ensemble des prévisions budgétaires.

Pour la section de fonctionnement, le gros des dépenses est lié aux travaux forestiers (39 000 €), la participation de la commune au SIVOS scolaire (20 000 €), le personnel (51 400 €), la maintenance (13 000 €) et la voirie (13 000 €). La partie recettes comprend quant à elle l'excédent de fonctionnement reporté (66 987,10 €), les impôts et taxes (33500 €), les dotations de l'Etat (105 800 €)

En ce qui concerne la partie investissement, sont inscrits, le remboursement d'emprunt (11 629,53 €), des frais d'étude (20 000 €), des projets de travaux sur la voirie, les bâtiments publics, du matériel (181 650 €), l'installation de la téléphonie mobile (130 000 €). La partie recettes comprend quant à elle l'excédent d'investissement reporté (23 677€), les subventions auprès d'organismes divers (120 000 €), et le FCTVA (58 282,85 €).

Après délibérations, l'assemblée valide à l'unanimité le budget primitif 2021.

VII TAUX DES TROIS TAXES EXERCICE 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation	non voté (2020)
- Taxe foncière bâtie	10,70 % (2020)
- Taxe foncière non bâtie	54,44% (2020)

En raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici 2023, la commune n'est plus autorisée à voter ce taux qui est gelé jusqu'en 2022 sur le taux de l'année 2019.

Afin de compenser la perte de la taxe d'habitation, les communes se voient attribuer la part départementale de la taxe foncière bâtie et « l'application d'un coefficient correcteur ». Les services fiscaux ont transmis à la commune pour la taxe foncière bâtie un taux de référence de 23,87%. Pour les redevables, la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière bâtie est neutre (elles ne correspondront plus qu'à une seule colonne sur l'avis d'imposition).

Monsieur le Maire propose pour l'année 2021 :

- **Taxe d'habitation** non voté
- **Taxe foncière bâtie** 23,87 % (taux de référence des services fiscaux)
- **Taxe foncière non bâtie** 54,44%

VIII DIVERS

Isolation de la mairie à 1 € (certificat d'économie d'énergie)

Avant l'ouverture de la séance du conseil du 3 mars 2021, le commercial de l'entreprise alsacienne FRANCE SOLAR spécialisée dans l'isolation des bâtiments (isolation des combles, planchers-bas et réseaux hydrauliques) et bénéficiaire du dispositif « isolation à 1 € » était venue expliquer ses devis d'isolation pour la mairie et la salle des fêtes. Si le coût total de l'isolation s'élève à 14 467,52 € TTC, grâce aux Certificats d'Economie d'Energie le reste à charge pour la commune serait de 4497,50 €. Avant tout engagement, les conseillers suggéraient de se renseigner auprès de la mairie d'Orbey sur leur retour d'expérience de chantier avec FRANCE SOLAR. Monsieur le Maire fait part aux conseillers de son entretien avec le DGS et le directeur des services techniques d'Orbey. Ils sont satisfaits du travail effectué, la société de contrôle SOCOTEC certifie la validité des travaux et comme évoqué par le commercial, pas de sous-traitance des travaux à une autre entreprise. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer les devis de FRANCE SOLAR. Après délibérations, l'assemblée retient les devis de FRANCE SOLAR.

SIVOS Hartmannswiller – Jungholtz-Rimbach-Rimbach-Zell-Wuenheim

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison de plusieurs facteurs cumulés (baisse du nombre d'élèves inscrits au SIVOS (170 élèves en 2021), maintien des charges de fonctionnement, surcoût des frais liés aux protocoles sanitaires), le comité syndical a voté l'augmentation de la participation des communes (passage de 750 € à 850 €/enfant scolarisé). Les crédits sont prévus au budget communal 2021.

Une réflexion s'engage au sein du SIVOS pour la création d'un bâtiment unique réunissant école et périscolaire. Le conseil en prend bonne note.

Marché de Pâques

Le conseil de fabrique organise le samedi 27 mars 2021 un marché de pâques sur le parvis de la salle des fêtes.

Actes de vandalisme

La poubelle en façade de l'atelier communal a été incendiée le lundi 15 mars au soir par des jeunes de la Maison d'enfants le Chalet. Cet acte de vandalisme fait suite à plusieurs autres faits durant les derniers jours (lancement de cailloux sur la façade d'un particulier, pneu dégonflés sur les véhicules d'éducateurs) imputés au même groupe de jeunes. Monsieur le Maire a déposé plainte à la brigade de gendarmerie de Soultz et s'interroge sur la possibilité de se constituer partie civile.

M.E.C.S. Le Chalet

Mme GALLIATH fait part de plusieurs changements à venir au chalet : l'association le chalet est absorbée par l'association bas-rhinoise CARITAS et un nouveau directeur prendra ses fonctions début mai. M. le Maire propose de fixer un rendez-vous en mairie avec le nouveau directeur dès sa prise de fonctions.

Haut du village

M. RIFF fait remarquer la difficulté de croisement et le manque de visibilité au niveau de l'entrée de la route de la Glashütte (virage ancienne école). M. le Maire propose d'étudier avec son adjoint une solution (pose de miroirs ?).

Fleurissement du village

Le fleurissement se faisait traditionnellement au moment de la journée citoyenne (fin avril-début mai). En raison du contexte sanitaire, la journée citoyenne n'aura pas lieu mais le fleurissement sera tout de même fait par l'équipe municipale au début du mois de mai.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés et personne ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance.